

TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN
EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH
CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE
EIROPAS KOPIENU TIESA



LUXEMBOURG

EUROPOS BENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS
EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
SÚDNY DVOR EURÓPSKYCH SPOLOČENSTEV
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

Division de la Presse et de l'Information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n°44/04

27 mai 2004

PRESTATION DE SERMENT DE DIX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 7 juin 2004

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une audience solennelle aura lieu au siège de la Cour de justice (Grande salle d'audience, entrée boulevard Konrad Adenauer)

Lundi le 7 juin 2004 à 17 h 30

au cours de laquelle la Cour de justice recevra l'engagement solennel des dix nouveaux Membres de la Cour des Comptes, à l'occasion de leurs entrées en fonction.

Si vous souhaitez assister à l'audience solennelle, merci de nous adresser le formulaire d'accréditation ci-joint.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Langue disponible: toutes

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Sophie Mosca-Bischoff
Tél (352) 4303-2035 Fax (352) 4303-2500*

**Une salle de presse dotée d'équipements de bureau
(téléphones : lignes analogiques et lignes ISDN) sera à votre disposition.**

Veillez noter:

- **qu'il est demandé à la presse d'utiliser l'entrée du bâtiment Thomas More, Boulevard Konrad Adenauer;**
- **qu'il est demandé au public de demeurer silencieux et assis jusqu'à la fin de l'audience;**
- **que l'utilisation de téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sonores est interdite pendant toute l'audience;**
- **que les prises de vue et films ne sont autorisés qu'en tout début d'audience (installation du Président, des Membres et des parties);**
- **que l'utilisation de flashes ou d'autres systèmes d'éclairage supplémentaire n'est pas autorisée;**
- **qu'il n'est pas permis aux photographes et caméramen de se déplacer dans la salle d'audience pour prendre des photos;**
- **que, si de très nombreux photographes et caméramen manifestent leur intérêt, un "pool" peut être constitué par la Division de la Presse et de l'Information.**

A L'USAGE DES MEDIAS

*Accréditation à envoyer par télécopie avant le 3 juin 2004, 12 h 00
au numéro: (00352) 4303 2500*

*Concerne: Audience solennelle du 7 juin 2004
Personne de référence: Mme Marcelle Franceschino
Tél: (00352) 4303 3382*

Nom:
Organisation:
Type de média :
Nombre de personnes :
Numéros où vous pouvez être contacté: Tél : Fax : Courriel :
Demande l'autorisation de photographe / filmer (biffer la mention qui ne convient pas): OUI / NON

En principe, votre demande est acceptée sauf avis contraire de la Cour.